



Cauffry, le 17 Octobre 2019

STAGE INTERDISTRICT U15 F

Du Samedi 26 Octobre 2019 (9 H 45) au Dimanche 27 Octobre 2019 (17 H 30) à LIEVIN

Les joueuses ci-dessous sont convoquées du Samedi 26 Octobre à 9 H 45 au Dimanche 27 Octobre 2019 à 17 H 30 au CRAF de LIEVIN, Chemin des Manufactures, 62800 LIEVIN.
L'hébergement se fera sur place à la charge de la Ligue.

AS BEAUVAIS OISE

DIAS Angéline (Ext D)
GASPART Marine (DA)
LEWINTRE Valentine (DD)
VIGUERARD Jade (M Off)
VIGUERARD Manon (Att)
OLEMBA Sherilyn (Att)

US CHEVRIERES GRANDFRESNOY

MACIEJEWSKI Camille (M Déf)

AFC COMPIEGNE

KOCATURK Ilayda (DA)

GRANDVILLIERS AC

HENAUULT Cécillia (GB)

US PONT STE MAXENCE

BRISMALIEN Lily (DA)
GONDRE Coline (M Off)
VASSEUR Orlane (Att)

AS ST SAUVEUR

PRUDENT Léana (Att)

Ent. BREGY/LAGNY/NANTEUIL

BULLICH Coralie (Ext D)

FC LIANCOURT/CLERMONT

CARMINATI Léna (GB)

ES VALOIS MULTIEN

MARTINS Léane (M Off)

Encadrement : M. LEFEBVRE (06.15.90.86.19) - DENEU

Chaque joueuse doit se munir :

-
- d'un équipement sportif
- de chaussures adaptées au terrain herbe et synthétique
- d'une gourde
- d'une paire de gants
- d'une paire de baskets et de claquettes de douche
- de son nécessaire de toilette
- de la fiche de renseignements pour la Ligue des Hauts de France
- de l'autorisation parentale pour la Ligue des Hauts de France
- de la charte de la joueuse sélectionnée

ARTICLE 8 DU REGLEMENT PARTICULIER DE LA LIGUE - LES SELECTIONS

- Tout joueur désigné à l'honneur de participer à un match de pré-sélection ou de sélection de Ligue ou de District qui déclare être indisponible ne peut disputer aucun des deux matches officiels suivants sans préjudice des sanctions qui pourraient être prises à son égard.
- Toutefois, le Conseil de Ligue, de District ou les Commissions intéressées peuvent sur présentation d'une excuse reconnue valable, limiter ou supprimer les interdictions et sanctions qui précèdent.
- Tout club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de porter les couleurs de la Ligue ou du District est pénalisé d'une amende et le ou les dirigeants responsables peuvent être suspendus.

Le Président, Claude COQUEMA

Destinataires : clubs, encadrement, joueuses

Copie : M. MAIGRET, Mme DOMETZ/RIGAUT